

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 février 2014, à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. François Séguin.

### Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Claude Beaudoin.

### Sont également présentes :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 14-02-094 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 février 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 janvier 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.1 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf annuel 2014 / Commandite
  - 4.2 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » / Achat de billets
- 5. Greffe**
  - 5.1 PIIA / 36, avenue Saint-Charles / Lot 1 546 438 / Modification de la résolution 12-05-472 / Autorisation de signature
  - 5.2 Règlement d'emprunt n° 1673 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le MTQ / Nouveau pont d'étagement et élargissement de l'avenue Saint-Charles / Abrogation du Règlement d'emprunt n° 1661 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
  - 5.3 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 200, rue Duffy
- 6. Trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 17 janvier 2014
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Service des arts et de la culture / Affectation temporaire / Chef de division – Bibliothèque par intérim
  - 7.2 Service des arts et de la culture / Affectation temporaire / Chef de section – Services au public par intérim

- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant-concierge
  - 7.4 Service des communications / Embauche temporaire / Chargée de communications / Modification de la résolution 13-12-1232
  - 7.5 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts
  - 7.6 Service de sécurité incendie / Embauche temporaire / Brigadier scolaire
  - 7.7 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Chef de division – Entretien des infrastructures
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 10.1 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Première tranche d'activités culturelles
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 11.1 Adoption / Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
  - 11.2 Cheerleading Les Citadins / Championnats mondiaux 2014 / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-16 / Services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable
  - 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Lupins
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 15.3 Ordre de changement n° 125 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 16. Urbanisme**
- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 janvier 2014
  - 16.2 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Lots 3 745 097 et 4 712 157 / Avenue André-Chartrand au sud de l'avenue Marier / Projet intégré / Maisons unifamiliales isolées en rangée / Zones H3-631 et H3-657 / CCU n° 14-01-04
  - 16.3 PIIA / 3051 et 3061, boulevard de la Gare / Nouveaux bâtiments commerciaux / Lot 4 577 483 / CCU n° 14-01-05
  - 16.4 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / CCU n° 14-01-07
  - 16.5 CPTAQ / Demande d'autorisation / Route Harwood / Construction d'un chemin temporaire / Lots 1 830 859 et 1 830 862 / CCU n° 14-01-08
  - 16.6 Demande d'acquisition / Partie du lot 1 870 834 / Place de l'Île-Ronde
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1564-08 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1565-05 / Fermeture de la rue de Tonnancour à la circulation de part et d'autre de la rue Bizet

- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-205 / Modification / Usages autorisés / Zone I3-831 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la montée Labossière
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Joseph

**19. Direction générale**

- 19.1 Adhésion au programme de l'Union des municipalités du Québec / Assurances de dommages pour les Organismes à but non lucratif
- 19.2 Autorisation de la direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**14-02-095 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**14-02-096 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**14-02-097 Fondation du Cégep John-Abbott / Tournoi de golf annuel 2014 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep John-Abbott;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation du Cégep John-Abbott à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 21 mai 2014 au club de golf Saint-Raphaël;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-098 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée « Accord mets et vins » organisée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 50 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée « Accord mets et vins » organisée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 8 février 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-099 PIIA / 36, avenue Saint-Charles / Lot 1 546 438 / Modification de la résolution 12-05-472 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-73 du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la résolution du Conseil portant le numéro 12-05-472;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à la signature d'une servitude de passage pour accéder aux cases de stationnement situées à l'arrière du lot 1 546 438 puisque le lot 1 546 430 est du domaine public;

CONSIDÉRANT l'autorisation d'empiètement de l'avant-toit et des auvents au-dessus de l'avenue Saint-Charles et qu'il y a lieu d'accorder une servitude à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 12-05-472 soit modifiée en y retirant de l'avant-dernier paragraphe la condition spécifiant qu'un acte notarié établissant un droit de passage sur le lot 1 546 430 appartenant à la Ville afin d'accéder aux cases de stationnement situées à l'arrière soit préparé;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude permettant l'empiètement de l'avant-toit et des auvents au-dessus de l'avenue Saint-Charles, le tout conformément au plan d'implantation et la lettre adressée au greffier de la Ville par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, portant respectivement les minutes 11686 et 13453, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**14-02-100 Règlement d'emprunt n° 1673 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le MTQ / Nouveau pont d'étagement et élargissement de l'avenue Saint-Charles / Abrogation du Règlement d'emprunt n° 1661 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 27 janvier 2014, pour le Règlement n° 1673 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense et un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) pour la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration n° 201110 avec le ministère des Transports du Québec agissant à titre de gestionnaire de Projet de la phase 2 du projet comprenant la construction d'un nouveau pont d'étagement (P-16858N), la reconstruction du pont d'étagement P-13732 par le P-16858S, l'élargissement de la route (avenue Saint-Charles de l'approche nord du pont d'étagement (P-13732) jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes) de deux à quatre voies incluant le réaménagement géométrique de cette intersection et autres travaux sur le réseau municipal (avenue Saint-Charles et boulevard de la Cité-des-Jeunes), le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente et abrogeant le Règlement d'emprunt n°1661 »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 25 336;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 633;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1673 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**14-02-101 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 200, rue Duffy**

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour de Intact Assurance pour un montant de 2 575 \$ pour des dommages survenus à la suite d'un refoulement d'égout au 200, rue Duffy, le 12 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 22 janvier 2014 de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, à l'effet de régler hors cour la réclamation en assumant les dommages encourus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser à Intact Assurance le montant de la réclamation, soit 2 575 \$, plus un montant de 250 \$ représentant 50 % de la franchise de l'assuré, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assuré, d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-102 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 17 janvier 2014**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 17 janvier 2014 totalisant un montant de 2 955 356,77 \$.

**14-02-103 Service des arts et de la culture / Affectation temporaire / Chef de division – Bibliothèque par intérim**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la chef de division – Bibliothèque en raison d'un congé de maternité suivi d'un congé parental;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M<sup>me</sup> Nancy Gervais, conseillère en ressources humaines, en date du 21 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation temporaire de M<sup>me</sup> Christelle Felx, chef de section – Services au public, au poste de chef de division – Bibliothèque par intérim dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, pour la période comprise entre le 3 mars 2014 et la date de retour de la titulaire du poste, ou au plus tard le 15 février 2015, au salaire prévu à l'annexe « B - classe 15 - échelon 2 » de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-104 Service des arts et de la culture / Affectation temporaire / Chef de section – Services au public par intérim**

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de la chef de section – Services au public au poste de chef de division – Bibliothèque par intérim pour la période comprise entre le 3 mars 2014 et le, ou vers le, 15 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M<sup>me</sup> Nancy Gervais, conseillère en ressources humaines, en date du 21 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation temporaire de M. Alexis Pilon-Boudreault, commis aux prêts temporaire, au poste de chef de section – Services au public par intérim, et ce, pour la période comprise entre le 3 mars 2014 et la date de retour de la titulaire du poste, ou au plus tard le 15 février 2015, au salaire prévu à l'annexe « B - classe 13 - échelon 1 » de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-105 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Surveillant-concierge**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 9 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Patrice Couturier au poste de surveillant-concierge au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 15 janvier 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-106 Service des communications / Embauche temporaire / Chargée de communications / Modification de la résolution 13-12-1232**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M<sup>me</sup> France Lavoie, directrice du Service des communications, en date du 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1232;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contenu du deuxième paragraphe de ladite résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le deuxième paragraphe de la résolution 13-12-1232 soit remplacé par le suivant :

« QUE M<sup>me</sup> Sharma soit embauchée selon les besoins du service et sans horaire fixe pour une période de formation ainsi qu'un surcroît de travail, et ce, du 13 janvier 2014 au 28 février 2014 »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-107 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Mélissa Vachon-Lamothe au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 31 janvier 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-108 Service de sécurité incendie / Embauche temporaire / Brigadier scolaire**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. John Boudreau, chef de division – Prévention, en date du 15 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Hugo Tremblay à titre de brigadier scolaire (sur appel) au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 15 janvier 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 2 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-109 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Chef de division – Entretien des infrastructures**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 21 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Toby Thériault au poste régulier de chef de division – Entretien des infrastructures au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du ou vers le 24 février 2014, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Thériault aura une période de probation de 6 mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Thériault;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-110 Appel de projets en médiation culturelle 2014 / Première tranche d'activités culturelles**

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de la Ville aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme Je suis...;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-14-01-443 du Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 9 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la première tranche d'activités culturelles proposée par le Comité consultatif de la culture dans sa recommandation CCC-14-01-443 et autorise, à cet effet, une dépense de 37 760,02 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-111 Adoption / Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT l'accroissement du nombre de demandes d'intégration d'enfants handicapés aux camps de jour d'Animation Jeunesse;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de se doter d'une politique régissant le programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il en va de l'intérêt de la Ville et du bien commun de tous les participants de ce programme qu'une telle politique soit établie;

CONSIDÉRANT la nécessité de cet outil afin d'orienter la prise de décision relative à l'admission des participants;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adopte, telle que déposée, la politique du Programme d'accompagnement estival en loisir pour les enfants handicapés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE l'adoption de cette politique soit publiée dans le cadre de son application immédiate pour la saison estivale 2014.

« ADOPTÉE »

**14-02-112 Cheerleading Les Citadins / Championnats mondiaux 2014 / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par une des équipes de cheerleading Les Citadins dans le cadre de sa participation aux championnats mondiaux de cheerleading qui auront lieu à Orlando en Floride du 7 au 14 février 2014;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure des citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion (article 11.2.2.3 de la Politique générale d'intervention de l'Action communautaire);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant d'aide financière pour tenir compte du nombre de participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière au profit des participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie de l'équipe de cheerleading Les Citadins qui participera aux championnats mondiaux de cheerleading qui se tiendront à Orlando en Floride du 7 au 14 février 2014;

QUE ce montant sera versé à la suite de la transmission au Service des loisirs et de la vie communautaire des frais de dépenses et preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-113 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-16 / Services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable adjudgé par la résolution 13-05-467 est d'une durée d'un an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-16 adjudgé à Aqua Data inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, pour les services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-02-114 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Lupins**

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Lupins, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue des Perce-Neige;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue des Lupins, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue des Perce-Neige;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-02-115 Ordre de changement n° 125 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 125 relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n° 202-110-1601-08 » totalisant un montant de 4 844,62 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**14-02-116 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 21 janvier 2014**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 21 janvier 2014.

« ADOPTÉE »

**14-02-117 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Lots 3 745 097 et 4 712 157 / Avenue André-Chartrand au sud de l'avenue Marier / Projet intégré / Maisons unifamiliales isolées en rangée / Zones H3-631 et H3-657 / CCU n° 14-01-04**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 visant l'autorisation de construction de maisons unifamiliales isolées en rangée dans les zones H3-631 et H3-657 sous forme de projet intégré, en permettant plus de 6 logements par bâtiment, sans garage intégré, passage mitoyen ou corridor mitoyen et en réduisant les marges minimales avant et arrière;

QUE soit mandaté à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à ce changement.

« ADOPTÉE »

**14-02-118 PIIA / 3051 et 3061, boulevard de la Gare / Nouveaux bâtiments commerciaux / Lot 4 577 483 / CCU n° 14-01-05**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3051 et 3061, boulevard de la Gare, le plan d'implantation de l'ensemble du projet des 2 bâtiments « T » et « U », le tout tel que montré au dossier D0940112, minute 355, préparé par M. Jean-François Dufour, arpenteur-géomètre, en date du 12 décembre 2013, aux plans d'architecture de la firme David Koenka, architecte, feuillets SKA-01 à SKA-05, en date du 12 décembre 2013, ainsi qu'aux plans d'aménagement paysager de la firme MHBC, projet 1257 H, feuillet L1, en date du 6 décembre 2013, et ce, sous réserve toutefois que les plans soient révisés afin qu'il y ait un marquage au sol indiquant des liens piétonniers entre le stationnement et les bâtiments, que les liens piétonniers et cyclistes soient valorisés et qu'un mobilier urbain (banc, support à vélo et signalisation) soit installé près des entrées des commerces à l'intérieur du projet côté stationnement.

« ADOPTÉE »

**14-02-119 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / CCU n° 14-01-07**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande d'amendement au Règlement de zonage n° 1275 visant la modification de la hauteur maximale des constructions dans la zone C3-263 et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à ce changement.

« ADOPTÉE »

**14-02-120 CPTAQ / Demande d'autorisation / Route Harwood / Construction d'un chemin temporaire / Lots 1 830 859 et 1 830 862 / CCU n° 14-01-08**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-01-08 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande d'autorisation pour la construction d'un chemin temporaire pour une période d'un an, le tout tel que plus amplement décrit dans la correspondance datée du 19 décembre 2013 signée par M. Claude Lalongé, agronome.

« ADOPTÉE »

**14-02-121 Demande d'acquisition / Partie du lot 1 870 834 / Place de l'Île-Ronde**

CONSIDÉRANT une demande pour l'acquisition d'une partie du lot 1 870 834 pour l'aménagement d'un espace de stationnement asphalté;

CONSIDÉRANT que l'opportunité d'avoir un accès et une percée visuelle sur la rivière des Outaouais à partir de ce terrain correspond à la vision du futur PPU du boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que l'utilisation à des fins publiques de ce terrain s'inscrit dans une perspective de redéveloppement à échelle humaine;

CONSIDÉRANT que la cession de ce terrain signifie l'annulation d'un espace vert au profit d'un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT que la propriété voisine pourrait subir un préjudice dû au changement d'utilisation de cet espace;

CONSIDÉRANT qu'il existe un stationnement municipal au nord du boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la demande de M. Vittorio Veri pour l'acquisition, de la Ville de Vaudreuil-Dorion, d'une partie du lot 1 870 834 pour l'aménagement d'un espace de stationnement asphalté.

« ADOPTÉE »

**14-02-122 Avis de motion / Règlement n° 1674 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues des Nénuphars et des Dahlias**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues des Nénuphars et des Dahlias en décrétant un emprunt de trois cent soixante-quatre mille dollars (364 000 \$) à ces fins.

**14-02-123 Adoption / Règlement n° 1564-08 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-08 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

**14-02-124 Adoption / Règlement n° 1565-05 / Fermeture de la rue de Tonnancour à la circulation de part et d'autre de la rue Bizet**

CONSIDÉRANT le niveau de circulation excessif prévalant sur la rue de Tonnancour dans le secteur de la rue Bizet;

CONSIDÉRANT la nécessité de remédier à cette situation;

CONSIDÉRANT le pouvoir accordé par le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-05 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1565 sur la circulation (RMH 399) afin de fermer la rue de Tonnancour à la circulation de part et d'autre de la rue Bizet »;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de mettre en place le mobilier urbain nécessaire ainsi que la signalisation appropriée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-02-125 Adoption / Règlement n° 1275-204 / Modifications / Usages autorisés, travaux de remblai, écran végétal et aménagement paysager / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 9 décembre 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-204 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 janvier 2014 un second projet de règlement différent du premier en substituant à la bande paysagère prévue à l'article 3.2.110, que modifie l'article 1, une palissade séchée ou végétale;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 janvier 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-204 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-204 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes de la zone C3-123 en ce qui a trait aux usages autorisés, aux travaux de remblai, à l'emplacement, l'entretien et la hauteur d'un écran végétal et l'emplacement et l'entretien de végétaux ».

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier demande le vote.

Les conseillers MM. Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent en faveur de la proposition alors que la conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

**14-02-126 Adoption second projet / Règlement n° 1275-205 / Modification / Usages autorisés / Zone I3-831 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la montée Labossière**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 janvier 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-205 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 février 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-205 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I3-831 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**14-02-127 Avis de motion / Règlement n° 1677 / Travaux d'aménagement / 190, avenue Saint-Charles / Travaux de rénovation / Centre communautaire Jean-Marc Ducharme / 21, rue Louise-Joseph**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement d'emprunt autorisant les dépenses pour les travaux d'aménagement du bâtiment sis au 190, avenue Saint-Charles (arts et culture) ainsi que la rénovation du centre communautaire Jean-Marc Ducharme sis au 21, rue Louise-Joseph, y incluant tous les autres travaux connexes, en décrétant un emprunt de quatre cent mille dollars (400 000 \$) à ces fins.

**14-02-128 Adhésion au programme de l'Union des municipalités du Québec / Assurances de dommages pour les Organismes à but non lucratif**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adhère au programme d'assurances de dommages pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

**14-02-129 Autorisation de la direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Tenue d'une fête de quartier le 7 juin 2014 sur une partie des rues des Dahlias et des Œillets (en cas de pluie, la fête sera reportée au 14 juin 2014).

**« ADOPTÉE »**

**14-02-130 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier explique les motifs justifiant qu'elle ait voté contre l'adoption du Règlement n° 1275-204 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes de la zone C3-123 en ce qui a trait aux usages autorisés, aux travaux de remblai, à l'emplacement, l'entretien et la hauteur d'un écran végétal et l'emplacement et l'entretien de végétaux.

Elle précise ne pas être contre le projet entièrement, mais soutient que des changements d'usages pourraient nuire aux gens qui demeurent à l'arrière du chemin Dumberry. Elle mentionne également que la zone tampon ne serait pas suffisante pour éviter toute forme de nuisance.

**14-02-131 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**14-02-132 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 04 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

François Séguin, maire suppléant

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe